



Règlement du prix de thèse Du « Groupe Cardio-Oncologie »

Année 2025

- Prix proposé par le Groupe de Cardio-Oncologie (GCO) de la Société Française de Cardiologie (SFC)
- Un seul dossier retenu
- Montant de la dotation : 3 000 €
- Dossier de candidature à envoyer par mail à : prix-bourses@sfc cardio.fr

Date limite de dépôt des candidatures	
Les dossiers en retards et/ou incomplets ne seront pas pris en considération	30 juin de l'année en cours
Composition du jury	Comité de direction du GCO
Désignation du lauréat	31 juillet de l'année en cours
Remise officielle	Lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie de l'année en cours (les 16-17 octobre 2025 à Lyon) et des JESFC de l'année suivante



Règlement

Article 1 : Thème et nature du projet

Ce prix a pour objectif final l'amélioration des connaissances, de la prise en charge, du pronostic et de la qualité de vie des patients en cardio-oncologie en France. Le GCO en lien avec la Société Française de Cardiologie (SFC) propose un prix pour récompenser un travail de thèse d'exercice ou d'université de qualité dans n'importe quel domaine touchant à la cardio-oncologie.

Article 2 : Dotation

La dotation de 3 000 € sera versée en une fois lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie qui se tiendra à Lyon les 16 et 17 octobre 2025. Ce montant pourra être versé directement au lauréat.

Article 3 : Conditions de candidature

Sont autorisés à concourir à la bourse les membres de la SFC à jour de leur cotisation :

- Médecins ou paramédicaux ou chercheurs, âgés de moins de 40 ans au 31 décembre de l'année de leur candidature ;
- Ayant soutenu une thèse d'exercice ou d'université dans les deux années précédant la candidature.

Article 4 : Engagement du lauréat

En acceptant le prix, le lauréat s'engage à :

- Ne pas concourir à une autre bourse de la SFC avec le même projet.
- Être à jour de sa cotisation SFC ;
- Être membre du GCO ;
- Venir personnellement à la remise du Prix de thèse & Bourse de recherche du GCO qui se déroule lors du congrès annuel de Cardio-Oncologie (réception du prix ET présentation orale de la thèse en 5 minutes) ;
- Venir personnellement à la cérémonie de remise des Prix & Bourses de la SFC qui se déroule lors des JESFC ;
- Soumettre le résumé aux JESFC de l'année suivante ;
- Se désister du prix s'il reçoit un autre prix de la SFC ou tout autre financement privé sur le même sujet.



Article 5 : Dossier de candidature

Le dossier disponible sur www.sfcardio.fr comprend :

- Une demande de candidature en français,
- Un curriculum vitae en une page maximum,
- Un résumé de la thèse en une page maximum,
- La thèse dans son intégralité.

Il est adressé à la SFC par e-mail à prix-bourses@sfcardio.fr avant le 30 juin de l'année en cours. Les dossiers en retard et/ou incomplets ne seront pas évalués.

Article 6 : Jury

- Il est disciplinaire, indépendant et souverain.
- Il est composé du comité de direction du GCO en veillant à l'absence de liens entre les membres du jury et les candidats ayant déposé le dossier. Si l'impartialité des membres du jury était compromise, il est de leur devoir de se retirer des délibérations, les autres membres seront alors seuls à évaluer les dossiers concernés.
- La composition du jury doit être validée par le Conseil d'Administration de la SFC.
- L'élection du lauréat est promulguée au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.
- Le jury se réserve le droit de ne désigner aucun lauréat.

